# Éducation et Recherche à l'agonie: N'est-ce pas un peu exagéré?1

Ce texte est un peu long (4 pages). L'objectif est d'expliquer les craintes des universitaires en limitant les raccourcis qui sont souvent synonymes de simplifications. Nous espérons sincèrement que vous prendrez le temps d'aller jusqu'au bout du document et vous souhaitons une bonne lecture. N'hésitez pas à cliquer sur les liens en bleu! Ce document est téléchargeable sur http://obspm.flext.net/materiel-a-telecharger/. Merci à ceux qui ont relu et corrigé ce texte.

#### Pourquoi:

- l'Académie des Sciences,
- la <u>Conférence</u> des <u>Présidents d'Université</u><sup>2</sup>,
- plusieurs sénateurs,
- l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES),
- <u>la Société Française de Physique, la Société Chimique de France et la Société Mathématique de France,</u>
- le conseil de la Société Française d'Astronomie et d'Astrophysique (SF2A),
- 122 membres de l'<u>Institut Universitaire de France</u>,
- le <u>Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</u> (à la fois comité consultatif placé auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur, et juridiction administrative),
- l'administration centrale du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,
- Le <u>C3N</u> (bureau du conseil scientifique et de la conférence des présidents des sections du comité national du CNRS et présidents des conseils scientifiques de département),
- 33 directeurs de laboratoires d'Astrophysique,
- 22 des 23 directeurs de <u>laboratoires</u> de physique nucléaire du CNRS,
- le <u>conseil scientifique de l'action GAIA</u> (mission d'envergure de l'agence spatiale européenne),
- le conseil scientifique du Programme National de Physique Stellaire,
- le conseil scientifique du Programme National Soleil Terre,
- l'Action Spécifique Haute Résolution Angulaire,
- des scientifiques reconnus (<u>Albert Fert</u>, prix Nobel 2007; <u>Wendelin Werner</u>, médaille Fields 2006; <u>Olivier Beaud</u>, professeur en droit public à l'Université Panthéon-Assas Paris II),
- le <u>secrétaire national du parti socialiste à l'enseignement supérieure et à la recherche</u>,

et, plus généralement, les chercheurs, enseignants, enseignants-chercheurs, personnels administratifs, doctorants, étudiants et précaires du système universitaire contestent la ligne politique mise en place par le gouvernement de M. Nicolas Sarkozy pour améliorer le système universitaire français?

Dans son <u>discours du 22 janvier 2009</u> à l'attention des présidents des universités, M. le Président de la République a clamé avec aisance qu'en France, le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche est « faible » et « inefficace dans la bataille de l'intelligence », que son organisation repose sur des « archaïsmes et rigidités » et que les « admirables chercheurs » (prix Nobel, médaille Fields, prix Turing, etc) ne sont qu'exceptions au sein de ces multiples « conservateurs de tous poils ». À la limite de l'injure, ces propos ne reposent que sur une « analyse incomplète de la situation de la recherche française de surcroît entachée de contrevérités »<sup>3</sup> et seul le côté théâtral de ce discours ne saurait avoir un quelconque intérêt. Dans les lignes qui suivent, nous vous présentons l'impact des réformes et décrets que le gouvernement veut imposer et nous décrivons ce que <u>les universitaires proposent depuis 2004</u> pour l'évaluation des personnels universitaires, un nouveau statut d'enseignant-chercheur, un nouveau contrat doctoral, une évolution de la structure et du nombre d'organismes de recherche, etc.

Dans ce document, nous nous limitons au domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur tout en étant conscients que tout le système éducatif français est remis en cause par le gouvernement, sans raison autre que l'économie à court terme et sans se soucier des conséquences à long terme. De la maternelle à l'université, la plupart, voire la totalité, des décisions gouvernementales est imposée sans consultation des personnels qui proposent pourtant de nombreuses solutions pour améliorer les systèmes de l'éducation et de la recherche. Notons qu'il n'est pas contesté que ces systèmes sont loin d'être parfaits et qu'il faut les réformer.

<sup>1</sup> Raphaël Galicher, sans affiliation politique ou syndicale, doctorant à l'Observatoire de Paris, moniteur à l'Université Denis Diderot Paris 7, ancien élève de l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm, prêt à répondre à toute question! raphael.galicher 'at' obspm.fr 2 La CPU représente 82 universités, 3 universités technologiques, 3 Instituts Nationaux Polytechniques, 4 Écoles Normales Supérieures, 3 Instituts Nationaux des Sciences Appliquées et 8 Grands Établissements (CNAM, Observatoire de Paris, Inalco,...) 3 Réaction de l'Action Spécifique Haute Résolution Angulaire au discours de M. Nicolas Sarkozy du 22 janvier 2009.

## OUI à une réforme de l'université et de la recherche mais pas n'importe laquelle!

Les universitaires sont convaincus qu'il est plus que nécessaire de réformer les universités et ils ont proposé de très nombreuses mesures dans les États Généraux de la Recherche en 2004. Aucune de ces propositions n'a été prise en compte par les différents gouvernements! Avant de présenter rapidement ces mesures, nous tenons à vous expliquer les **incohérences et inepties des propositions du gouvernement** du Président de la République, Nicolas Sarkozy. Pour cela, nous énumérons et clarifions les raisons qui, actuellement, poussent dans la rue tous les universitaires, et non pas seulement les enseignants-chercheurs.

#### 1) la masterisation des concours de recrutement des enseignants

Dans le projet du gouvernement, les personnes souhaitant devenir enseignant du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré doivent passer un diplôme de master (bac+5) avant de présenter le concours de recrutement. Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, cette formation ne sera ni plus longue ni de meilleure qualité que la formation actuelle.

## a) la longueur de la formation des enseignants

Aujourd'hui, un étudiant qui veut passer le CAPES (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré) doit posséder une licence (bac+3) et consacre une année à temps plein à la préparation du concours (bac+4). Une fois le concours réussi, sa première année en tant qu'enseignant associe une formation en IUFM (deux jours par semaine) et des cours « en situation » face à des classes. Cette année de stage, qui est validée par un examen de qualification professionnelle, permet au nouvel enseignant d'apprendre le côté pratique de son métier après avoir acquis les connaissances sur sa discipline au moment du concours (CAPES ou agrégation). En conclusion, quand un professeur possédant le CAPES commence à enseigner à temps plein, il est à bac+5. Un agrégé est à bac+6 puisqu'une « maîtrise » (M1, bac+4) est requise avant le concours. Depuis des années, il est demandé à ce que les candidats qui échouent aux concours du CAPES ou de l'agrégation puissent se réorienter au sein de l'université avec reconnaissance de l'année de préparation du concours (équivalence de diplômes). Dans le nouveau projet, cette reconnaissance est effective (l'étudiant a un master), ce qui est un point positif. Si, en plus du master, le candidat obtient son CAPES, il devient enseignant et sa première année d'enseignement est à temps plein (donc sans stage pratique à l'IUFM). Pour éviter au jeune professeur de ne pas avoir d'expérience pratique, un stage d'enseignement est prévu pendant la deuxième année du master, entre les écrits et les oraux du concours du CAPES.... Tous ceux qui se sont présentés à ce concours savent qu'il est illusoire et insensé de faire un stage entre les écrits et les oraux. À ce moment de l'année, les candidats travaillent en moyenne 50h/semaine uniquement sur leur discipline et quelques disciplines connexes! Comment pourraient-ils assurer un stage d'enseignement en parallèle (première préparation de cours, premier contact avec les élèves, etc.)?

## b) la qualité de la formation des enseignants

La nouvelle formation (le master enseignement) et la formation actuelle du CAPES ont la même longueur (celle de l'agrégation est plus longue d'une année). Cependant, en plus du problème du stage que nous avons évoqué ci-dessus et qui limite considérablement le travail entre les écrits et les oraux des concours, les enseignants seront moins qualifiés dans la discipline qu'ils enseigneront puisque le master enseignement proposé contiendra de nombreux cours d'« hygiène et sécurité » ou de « comment se situer dans la cité? ». Ces cours ne sont pas inutiles. Cependant, si, comme le prévoit la masterisation du recrutement des enseignants, le concours se « réduit à deux interrogations — l'une didactique (délirante, car comment un jeune sans expérience pourrait-il improviser un cours pour plusieurs niveaux?), l'autre portant sur la « connaissance du système éducatif » —, l'oral ne laissera plus de place aux disciplines »<sup>4</sup>. Par exemple, un professeur de langue vivante n'aura plus d'épreuves orales avant d'être confronté à ses élèves!

En conclusion, la masterisation du recrutement des enseignants abaissera forcément le niveau de la formation des futurs enseignants dans leur spécialité. D'autre part, aucun cursus n'est prévu pour réinsérer les étudiants qui échoueront aux concours. Ils n'auront pas d'autres choix que d'accepter d'être vacataires dans les collèges et lycées. Finalement, ils enseigneront alors qu'ils n'ont pas réussi aux concours. Rappelons que l'intérêt de ces concours est de former des enseignants compétents et non pas des fonctionnaires comme certains osent le faire croire!

<sup>4 «</sup>Sur la masterisation des concours de recrutement des enseignants», Alexis Grélois pour Sauvons L'Université (SLU)

## 2) le statut des enseignants-chercheurs.

#### a) l'enseignement comme punition!

La majorité des enseignants-chercheurs est pour des changements du mode d'évaluation. Ce qui gêne dans la réforme actuelle est le fait que l'enseignement est considéré comme une punition pour les « mauvais » chercheurs. Autrement dit, à l'université dont la première mission est l'éducation, les chercheurs dont la recherche est jugée insuffisante devront faire plus d'heures d'enseignement. Imaginez la motivation du chercheur pour aller faire son cours pendant son heure de « colle »! Imaginez la vision des étudiants: « De toute façon, le prof est un mauvais chercheur comment veux-tu qu'il nous fasse un bon cours?! ».

## b) l'évaluation d'un enseignant-chercheur existe déjà même si elle est à redéfinir!

Alain Sacuto, Professeur à l'Université Paris 7 Denis Diderot résume très bien la situation<sup>5</sup>: « Justement, parlons de l'évaluation. Les enseignants-chercheurs non seulement ne la refusent pas, mais sont en permanence évalués et ceci à tous les niveaux. Nous sommes évalués lorsque nous soumettons un article dans une revue internationale, lorsque nous demandons à exposer nos travaux dans les congrès internationaux. Nous sommes évalués par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) lorsque nous demandons le financement de nos recherches. Nous sommes aussi évalués par nos pairs (le Conseil National des Universités) lorsque nous souhaitons changer de corps ou demander une promotion. Nous sommes enfin évalués par l'Agence d'Évaluation de la Recherche Scientifique (AERES) qui contrôle régulièrement (tous les deux ans) la qualité de la recherche développée dans nos laboratoires. Par contre, notre enseignement n'est pas rigoureusement évalué sur le plan qualitatif mais le quantitatif fait apparaître qu'un enseignant chercheur consacre de plus en plus de temps à son enseignement et qu'il faudrait augmenter le nombre de postes pour ne pas mettre en danger sa recherche. Cela dit, bien qu'en France un enseignant chercheur enseigne aujourd'hui deux fois plus qu'au Royaume-Uni, qu'en Allemagne ou qu'aux Etats-Unis, nous occupons le 5ème rang mondial en terme de production scientifique (source : Essential Science Indicators from Thomson Reuters). » Il manque donc des évaluations plus fréquentes et plus précises des enseignements mais des propositions ont été faites par les universitaires dans les États Généraux de 2004. Des propositions pour une meilleure évaluation des travaux de recherche sont également présentées dans ce document de 2004.

#### c) l'évaluation des recherches par les publications scientifiques

Une bonne publication scientifique est le résultat de plusieurs mois de travaux de recherche et de plusieurs mois d'échanges avec l'éditeur du journal spécialisé (le plus connu étant certainement la revue Nature) dans lequel le chercheur souhaite publier. Il ne suffit pas d'écrire un article scientifique pour qu'il soit publié. Une fois soumis au journal spécialisé, l'éditeur évalue rapidement le contenu pour s'assurer qu'il convient à sa revue scientifique. Après cette première sélection, un ou deux rapporteurs reçoivent l'article pour l'évaluer précisément: vérification des références, des méthodes, des calculs, des démonstrations, des raisonnements, etc. Un rapporteur ne renvoie pas une copie blanche. En argumentant (rappelons qu'il est spécialiste du domaine dont traite l'article), il refuse l'article ou demande de détailler un point en particulier, de préciser un résultat, de reprendre certaines figures explicatives, etc. Et ce n'est qu'après un échange anonyme via l'éditeur (l'auteur ne connaît pas ses rapporteurs) de plusieurs mois que l'article est enfin publié (si accepté!).

Il est tout à fait légitime qu'un gouvernement veuille évaluer le niveau de la recherche qu'il finance. Cependant, le critère proposé par le gouvernement de M. Sarkozy ne se base que sur le <u>classement de Shanghaï</u> dont <u>« les résultats [...] ne sont pas reproductibles »</u>. De nombreux spécialistes ont démontré les limites de ce classement. <u>Les créateurs de ce classement, eux-mêmes,</u> affirment que « les gens doivent utiliser tous les classements avec prudence, y compris celui de Shanghaï. » Par exemple, comme le dit Yves Gingras: « Que penser de la validité [de ce classement] qui fait varier la position d'une université de plus de 100 rangs dans le palmarès par le seul fait d'attribuer à l'université de Berlin ou à l'université Humboldt le prix Nobel d'Einstein obtenu en 1922 ? » <u>Van Raan</u> argumente et répond: « le classement de Shanghai ne doit pas être utilisé à des fins d'évaluation, ni même pour une simple comparaison. »

<sup>5 «</sup> Réforme du statut des enseignants-chercheurs : "lettre ouverte" d'un arbre au milieu de la forêt », Alain Sacuto

<sup>6</sup> Jean-Charles Billaut (en français), Razvan Florian (en anglais), Anthony F.J. Van Raan (étude très complète, en anglais)

#### 3) le démantèlement du CNRS

Les chiffres annoncés et même revendiqués par notre président de la République sont erronés! Le CNRS est un des meilleurs organismes de recherche au monde (entre 4 ème et 6 ème rang mondial). L'intérêt principal du CNRS est d'opérer une politique globale de la recherche française. Certes, des agences de moyens (une pour chaque discipline) seraient plus faciles à piloter pour les politiques. Il suffirait de diminuer lentement le financement d'une agence pour voir disparaître les disciplines qui paraissent inutiles et dont les résultats ne sont pas « brevetables » (langues vivantes, histoire, physique fondamentale, mathématiques, etc.). On aimerait que les chercheurs soient à 100% de leur temps des « trouveurs » et des « breveteurs » mais on ne commande pas la recherche ou plus précisément, on ne commande pas l'impact de la recherche que l'on mène. Mais n'oublions pas que la recherche appliquée se nourrit exclusivement de la recherche fondamentale et celle-ci est basée sur notre réalité! Autrement dit, le serpent se mord la queue et les deux types de recherche sont indispensables! Juste un exemple: en 1800, M. Herschell menait une étude fondamentale sur la lumière du Soleil quand il posa un thermomètre sur sa table... il a alors découvert un phénomène étrange. Il n'avait aucune idée de ce dont il s'agissait ou des applications pratiques éventuelles. Ce n'est que des centaines d'années plus tard que d'autres travaux de physique fondamentale, qui n'avaient a priori rien à voir avec ce sujet, ont permis d'aboutir à des applications pratiques: les télécommandes infrarouges utilisées en permanence (parking, télé, hifi, manette de console de jeux, etc). Sans des études fondamentales libres, nous serions obligés de descendre de notre voiture pour ouvrir la porte du garage. Ceci est à peine caricaturé et un raisonnement équivalent peut être tenu sur les recherches en sciences humaines et sociales dont les études de la société devraient être la base de la réflexion pour la conduite de la nation.

#### C'est bien joli de contester, mais que proposez-vous?

C'est pour toutes ces raisons que les universitaires contestent le plan incohérent et irréfléchi que le gouvernement actuel veut imposer pour restructurer la recherche et l'enseignement supérieur. Et ils le contestent d'autant plus qu'en novembre 2004, la communauté universitaire a fait de nombreuses propositions dans le rapport des États Généraux de la Recherche. Se trouvent dans ce document des propositions pour <u>l'évaluation des personnels universitaires</u>, un <u>nouveau statut d'enseignant-chercheur</u>, une évolution de la structure et du nombre d'organismes de recherche, etc. Certes les noms des réformes et propositions ont été repris par le gouvernement actuel. Mais, nous déplorons le fait que les gouvernements en position depuis novembre 2004 n'aient pas pris le temps de lire ce document qui met en évidence les faiblesses des systèmes actuels de la recherche et de l'enseignement supérieur et propose des solutions constructives, réfléchies et réalisables. Le coût de la restructuration proposée dans ce rapport de 2004 est bien inférieur aux dépenses annoncées par M. le Président de la République, Nicolas Sarkozy. Les États Généraux de la Recherche concluent qu'avec 915 millions d'euros (en 2004) le système peut être restructuré. Dans son discours du 22 janvier, M. Sarkozy parle d'au moins 1,55 milliards d'euros (800M€ + 750M€). Une question se pose alors immédiatement: Pourquoi ne pas utiliser ces États Généraux de 2004 qui sont l'aboutissement d'un travail collectif rassemblant des milliers de personnes à travers le pays entre mars et octobre 2004? Si nous osions, nous pourrions expliquer que le gouvernement de M. Sarkozy préfère investir dans le Crédit Impôt Recherche qui n'est pas du tout synonyme de recherche, ni fondamentale ni appliquée, comme l'a dénoncé le sénateur Daniel Raoul: « Ce crédit d'impôt profite essentiellement aux grands groupes, et constitue un effet d'aubaine plutôt qu'une réelle incitation à la recherche. »

En conclusion, les universitaires ne sont pas dans la rue pour défendre le statut d'une corporation comme l'avancent avec véhémence tant de médias et de politiques mal informés. Ils sont là parce qu'ils savent que le système actuel n'est pas si « minable » que M. Sarkozy l'affirme. L'enthousiasme des universités étrangères pour les cerveaux français en est une preuve indiscutable tout comme le très bon classement du CNRS (entre 4ème et 6ème mondial selon les critères de « production » scientifique) en comparaison avec le taux de financement public de la recherche publique en proportion du PIB (18ème rang mondial). Certes de nombreux points sont à améliorer! Et les universitaires proposent depuis plus de quatre longues années des améliorations réfléchies, réalistes et moins couteuses que ce que propose le gouvernement de M. Sarkozy. Ces propositions sont rassemblées dans les États Généraux de la Recherche de 2004. Nous espérons sincèrement que le gouvernement fera rapidement preuve de sagesse et prendra en compte les propositions et conclusions de ce rapport qui date de 4 ans!

<sup>7</sup> http://www.obs-ost.fr/fileadmin/medias/tx\_ostdocuments/Partie3\_Chap1-2-3-4.indd.pdf\_p.265